



**LE PREFET DE LA VENDEE**

**DECLARATION D'UN LACHER DE BALLONS  
DECLARATION D'UN LACHER DE BALLONS A LED  
DECLARATION D'UN LACHER DE LANTERNES CELESTES  
(rayer les mentions inutiles)**

**A adresser par courrier impérativement au minimum 15 jours avant la date de l'événement à :**

**Préfecture de la Vendée  
Cabinet du Préfet – Pôle Sécurité Intérieure  
29, rue Delille  
85922 – la Roche sur Yon cedex 9  
Tel : 02.51.36.72.66  
Fax : 02.51.36.72.79**

**I. IDENTITE DE L'ORGANISATEUR (personne physique ou morale)**

Nom, prénom ou raison sociale : .....

Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal : .....

Adresse : .....

.....

téléphone : ..... Fax : .....

courriel : .....

**II. IDENTITE DU DECLARANT (si différent de l'organisateur)**

Nom, prénom ou raison sociale : .....

Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal : .....

Adresse : .....

.....

téléphone : ..... Fax : .....

courriel : .....

**III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE LACHER DE BALLONS/LANTERNES**

Date : ..... Heure ou créneau horaire : .....

Type de manifestation (mariage,..) : .....

Lieu (adresse précise) : .....

.....

nombre de ballons/lanternes : .....

**IV. PERSONNE PRESENTE LORS DU LACHER DE BALLONS/LANTERNES (attention : cette personne devra être joignable en permanence sur son téléphone portable lors du lâcher de ballons)**

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone portable : .....

**V. ENGAGEMENT DU DECLARANT**

Des mesures de sécurité très strictes doivent être respectées lors d'un lâcher de ballons :

- les ballons seront biodégradables et devront impérativement être gonflés à l'aide d'un mélange gazeux composé de gaz inerte (hélium) à l'exclusion de tout autre gaz inflammable.
- Les bouteilles contenant les mélanges gazeux seront marquées aux couleurs conventionnelles des gaz qu'elles contiennent et pourvues d'étiquettes portant la mention « gaz destiné au gonflage des ballons baudruches » et entreposées hors d'atteinte des enfants.
- Les ballons devront être constitués d'une enveloppe non réfléchissante pour les radars, d'un volume inférieur à 50 dm<sup>3</sup>, sans charge utile solide autre qu'une carte de correspondance et sans apport de pièce métallique.
- La réglementation relative à la publicité devra être respectée.

Je soussigné(e) auteur de la présente déclaration .....  
Certifie exacts les renseignements qui y sont contenus, reconnais avoir pris connaissance des mesures de sécurité rappelées ci-dessus et m'engage à les respecter lors du lâcher de ballons.

Date de la déclaration : .....

Signature du déclarant :

**VI. AVIS DU MAIRE**

<p><b>Avis favorable / défavorable</b></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Date et signature du maire</p> <p>Comportant le cachet de la mairie</p>
--	--

**L'avis du maire de la commune sur le territoire de laquelle aura lieu le lâcher de ballons doit obligatoirement figurer sur la présente déclaration.**